



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

soins et maintien à domicile

Question écrite n° 112602

Texte de la question

M. Jean-Marc Roubaud appelle l'attention de M. le ministre de la santé et des solidarités sur le vieillissement de la population française, dont l'accompagnement ne consistera pas seulement à construire des maisons de retraite. La tendance de fond est aujourd'hui au maintien à domicile, 92 % des 80-84 ans, 84 % des 85 ans et 71 % des 90-94 ans vivant en logement autonome. Une offre de services à la personne tels qu'employés de maison, infirmières, porteurs de repas, devra donc être structurée localement. En conséquence, il lui demande quelles mesures il envisage de prendre afin d'anticiper l'évolution du vieillissement de la population.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Marc Roubaud](#)

Circonscription : Gard (3^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112602

Rubrique : Personnes âgées

Ministère interrogé : santé et solidarités

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12903